

ASSEMBLEE GENERALE 16 janvier 2014

Présents:

AFVAC Jean-François ROUSSELOT

SNVEL Laurent PERRIN **CSOV** Jacques GUERIN **CSOV Ghislaine JANCON** AVEF Claire SICLUNA CTE Catherine ROY Christophe BRARD **SNGTV SNGTV** Jacqueline BASTIEN **SNVECO** Samuel BOUCHER **VETAGRO SUP** Patrick BELLI **VETAGRO SUP** Vanessa NETO **ZOOPSY** Claude BEATA DGAL Jean Michel PICARD

Absents ou excusés :

Michel BAUSSIER président du CSOV, représenté par Jacques GUERIN pierre BUISSON président du SNVEL, représenté par Laurent PERRIN

Eric GUAGUERE président de l'AFVAC, représenté par Jean-François ROUSSELOT

Jean-Yves GAUCHOT président de l'AVEF, représenté par Claire SICLUNA

Corinne JAUREGUY présidente S.N.V.E.C.O.
Gérard Muller représenté par Claude BEATA

Stéphane MARTINOT directeur VETAGRO SUP, représenté par Patrick BELLI

Pierre SAI directeur ONIRIS

Patrick BOURDEAU ONIRIS

Alain MILON directeur ENVT

Patrick PERRIN Service de santé des armées

Charles MARTINS FERREIRA représenté par Jean-Michel PICARD

Caroline CORNUAUD DGAL
Deborah INFANTE LAVERGNE SNISPV

Marc Verneuil, AFEP

Rédigé	Validé	Approuvé
Ghislaine Jançon	Jean-François Rousselot	Conseil d'administration

I- Rapport moral (JF Rousselot): (voir en annexe)

Jean-François Rousselot souhaite la bienvenue à Vanessa Neto qui remplacera Patrick Belli au nom de Vetagro'Sup et remercie Patrick Belli, et tous les membres de Qualitévet ainsi que le CTE pour leur implication, preuve de l'intérêt que suscite la démarche qualité au sein de la profession.

Il indique que, au cours des trois années de sa présidence, le Conseil d'Administration a su préciser le rôle de Qualitévet, ses objectifs et les méthodes de travail et rappelle qu'il s'agit d'une association hégémonique et indépendante, dont l'ambition est d'être un outil au service de la profession vétérinaire, « profession à pratique prudentielle », en étant une aide indispensable à la prise de décision. Elle n'a aucune vocation ni à la prise de décision finale ni à la réalisation d'éventuels contrôles même si elle a pu les suggérer. La mise en place de toute nouvelle action doit être approuvée par le CSOV

Il revient sur les points qu'il reste à définir et rappelle quels sont les groupes de travail actuels au sein de Qualitévet, et termine en annonçant une présentation de Qualitévet à la séance de l'Académie Vétérinaire de France en mai 2014, qui portera sur le « guide de recommandations pour l'euthanasie ».

Résolution 1:

Quitus est donné, à l'unanimité, au président pour ce rapport moral.

II- Rapport financier (Laurent Perrin): (voir en annexe)

Les cotisations 2013 ont toutes été réglées sauf celle d'ONIRIS. Celles-ci couvrent tout juste les frais des projets entrepris en évitant le recours aux réserves de l'Association.

L'appel de cotisation se fait au printemps et le montant 2014 restera inchangé malgré la hausse de la TVA.

Christophe Brard propose de relancer ONIRIS, mais aussi de solliciter une adhésion auprès de l'ENVA et éventuellement de l'AFLAB : Laurent Perrin fait une relance à ONIRIS ; Jean-François Rousselot contacte l'ENVA et le président Gouy (AFLAB) .

Résolutions 2,3 :

- Quitus est donné, à l'unanimité, au trésorier pour le rapport financier 2013.
- A l'unanimité, le montant de la cotisation 2014 est fixé au niveau de celui de 2013, soit à 600 euros TTC.

Rédigé	Validé	Approuvé
Ghislaine Jançon	Jean-François Rousselot	Conseil d'administration

III- Rapport des groupes de travail

1- Guide Phénix : Claude Béata

Les problèmes techniques du site sont réglés ; tous les documents sont en cours de récupération pour finir d'alimenter le site. Il reste ensuite à prendre l'avis du CTE.

Il faut réfléchir à la publicité à y donner: pas de référencement google, accès strictement professionnel par le site de chaque organisme adhérent à Qualitevet via le SAS ordinal. Les étudiants pourront aussi accéder au site puisqu'ils vont, à l'avenir, tous disposer d'un code d'accès personnel.

L'Assemblée Générale donne son accord pour l'organisation d'une conférence de presse avec la presse professionnelle. Le lancement du site se fera avant la séance de l'Académie Vétérinaire de France (ACF) le 15 mai prochain. Le programme de cette présentation est le suivant : Qualitévet, une association au service de la profession (Eric Guaguère et Jean-François Rousselot) ; l'euthanasie : le projet Phénix (Claude Beata) ; aspects réglementaires ; spécificités chez les carnivores (Catherine Mège) ; spécificités chez les équidés (Vincent Boureau) ; spécificités chez les animaux de rente (Augustin Becquey) ; présentation du site « guide Phénix » (Claude Beata).

Résolution 4:

L'Assemblée Générale donne un accord de principe pour l'organisation d'une conférence de presse pour le lancement du site « guide Phénix », préalablement à la séance à l'ACF.

2- Radioprotection (Catherine Roy):

Lors de la dernière session de la Commission de Radioprotection Vétérinaire (CRV), l'ASN a présenté les résultats provisoires de la campagne d'inspection des cliniques équines, lesquels ont été ensuite confirmés au congrès de l'AVEF. Si l'ASN est satisfaite de l'implication des instances professionnelles, elle attire l'attention sur les résultats des inspections sur le terrain. Pour rappel, environ 2800 détenteurs de sources ont fait leur déclaration sur 6000; par ailleurs, 40 scanners sont utilisés en France par des vétérinaires, alors que 15 seulement ont reçu une autorisation de l'ASN. L'ASN regrette également que l'Ordre autorise des Centres Hospitaliers Vétérinaires alors que le matériel radiologique utilisé n'est pas conforme au regard des obligations réglementaires.

Ghislaine Jançon et Jacques Guérin précisent que l'autorisation donnée par l'Ordre se fait, elle, au regard du code de déontologie (CDD) et de l'arrêté du 4 décembre 2003. Jacques Guérin ajoute qu'en marge de la publication du nouveau CDD, un arrêté sur les catégories de DPE suivra et pourra comporter des contraintes concernant l'équipement d'imagerie. En 10 ans, les contrôles ont été nombreux, et l'on peut regretter qu'il soit relativement fréquent que les vétérinaires ne répondent pas aux lettres de suite ; la conséquence est que le ton de ces contrôles est en train de changer, et de pédagogique devient répressif (amendes de l'ordre de 15000 euros).

Rédigé	Validé	Approuvé
Ghislaine Jançon	Jean-François Rousselot	Conseil d'administration

Il semblerait en outre que les fournisseurs exposant sur des congrès professionnels ne respectent pas toujours les déclarations sur l'honneur, attestant qu'ils ne présentent que des générateurs conformes, qu'ils ont signées auparavant selon la procédure mise en place. Par ailleurs, France Vet a fait une demande spécifique pour organiser lors de son salon des démonstrations. L'ASN demande si ce genre de démonstration présente, selon le principe de la justification en radioprotection, un véritable intérêt pour la profession.

L'AG répond que l'ASN doit poser cette question à la CRV. Ghislaine Jançon pense que toutes les questions doivent être posées à la CRV.

Résolution 5:

L'Assemblée Générale décide de ne pas se saisir de la question de la justification de démonstrations radiologiques sur les salons professionnels : la question devra être soumise de façon officielle à la CRV par l'ASN.

3- GBPMV (Christophe Brard et Jacqueline Bastien) :

La révision des deux premières parties a été faite avec l'aide de François Gary. L'aménagement des outils opérationnels dépend de ces deux parties. Le guide a été transmis aux OPV courant octobre et les commentaires de l'AVEF sont attendus (Claire Sicluna pourra donner réponse à partir du 21 février prochain). La fiche sur l'antibiorésistance devra être retravaillée à la lumière des événements de l'automne et du vote de la loi agricole d'avenir. Des détails sont à revoir (notion de domicile professionnel d'exercice, administratif...). Ensuite, lorsque le guide sera définitivement validé, il faudra le découper pour une migration en ligne. Il est envisagé que la grille d'évaluation ainsi que le guide, avec des fiches par mots clefs, soient téléchargeables et utilisables hors ligne pour que les vétérinaires puissent améliorer leurs pratiques à leur propre rythme. Une autre évolution est souhaitée : pouvoir évaluer les pratiques collectives. Actuellement, il convient de rédiger un cahier des charges pour la mise en place sur internet.

Catherine Roy alerte sur le fait qu'il faudra peut-être déclarer la collecte d'informations à la CNIL.

Jacques Guérin propose de faire appel à François Gary au titre de sa participation au CTE de Qualitévet pour la rédaction du cahier des charges. Christophe Brard : le Président de Qualitévet doit faire un courrier de demande de calendrier et de devis à François Gary.

Résolution 6:

L'Assemblée Générale décide de faire un courrier à François GARY pour établir un cahier des charges pour la dématérialisation du GBPMV, avec le calendrier correspondant, dans un délai de quinze jours.

Rédigé	Validé	Approuvé
Ghislaine Jançon	Jean-François Rousselot	Conseil d'administration

CONSEIL ADMINISTRATION Du 16 janvier 2014

Présents :

AFVAC Jean-François ROUSSELOT

SNVEL Laurent PERRIN CSOV Jacques GUERIN **CSOV Ghislaine JANCON AVEF** Claire SICLUNA Catherine ROY CTE **SNGTV** Christophe BRARD **SNGTV** Jacqueline BASTIEN **SNVECO** Samuel BOUCHER **VETAGRO SUP** Patrick BELLI **VETAGRO SUP** Vanessa NETO **ZOOPSY** Claude BEATA DGAL Jean Michel PICARD

Absents ou excusés :

Michel BAUSSIER président du CSOV, représenté par Jacques GUERIN président du SNVEL, représenté par Laurent PERRIN

Eric GUAGUERE président de l'AFVAC, représenté par Jean-François ROUSSELOT

Jean-Yves GAUCHOT président de l'AVEF, représenté par Claire SICLUNA

Corinne JAUREGUY présidente S.N.V.E.C.O.
Gérard Muller représenté par Claude BEATA

Stéphane MARTINOT directeur VETAGRO SUP, représenté par Patrick BELLI

Pierre SAI directeur ONIRIS

Patrick BOURDEAU ONIRIS

Alain MILON directeur ENVT

Patrick PERRIN Service de santé des armées

Charles MARTINS FERREIRA représenté par Jean-Michel PICARD

Caroline CORNUAUD DGAL
Deborah INFANTE LAVERGNE SNISPV

Marc Verneuil, AFEP

I- Election des membres du bureau directeur :

Sont élus :

Président AFVAC, Jean-François Rousselot

Vice-Président SNGTV, Christophe Brard Vice-Président AVEF, Jean-Yves Gauchot

Vice-Président vacant

Secrétariat CSOV, Corinne Bisbarre

Secrétariat adjoint vacant

Trésorier SNVEL, Laurent Perrin

Rédigé	Validé	Approuvé
Ghislaine Jançon	Jean-François Rousselot	Conseil d'administration

Les statuts seront modifiés par une assemblée générale extraordinaire en juin 2014.

Le bureau s'engage à démissionner à ce moment-là pour organiser de nouvelles élections.

II- Validation du CR de la réunion du 4 septembre 2013 :

Ce compte rendu sera validé lors de la prochaine réunion de Qualitévet, un certain nombre de modifications y ayant été portées.

III-Constitution d'un groupe de travail « anesthésiques volatiles »

Le principe a été accepté par le CSOV . Il convient, en préalable, de faire le point sur les risques réels existants.

Catherine Roy propose d'interroger certaines personnes référentes dans le domaine :

- à l'ENVA où une thèse a été menée a bien sur le sujet, et un audit du CHUVA a eu lieu ;
- à l'ENVT où un audit des salles de chirurgie a été également mené
- à l'inspection du travail d'Aquitaine qui a collaboré à la mise en place d'un certain nombre de mesures dans une clinique privée (Aquivet) avec pour résultat une baisse significative des risques.

Claire Scicluna est désignée pilote de ce groupe de travail avec la méthodologie suivante :

a/ phase d'approche et d'état des lieux

b/ solutions à mettre en œuvre

Les autres participants au groupe de travail : Jacques Guérin, Vanessa Neto et Catherine Roy, Jean François Rousselot.

Personnes à contacter pour les inviter à y participer (en leur nom propre ou au nom de leur organisation) : Luca Zilberstein, Jack-Yves Deschamps, Isabelle Goy-Thellot.

IV- Point d'information (Jacqueline Bastien) :

Jacqueline Bastien souhaite communiquer sur les interpellations régulières sur la qualité bactériologique des laits de mammites. Faut-il travailler à un guide de bonnes pratiques ?

Jacques Guérin pense qu'il faut attendre une solution politique au problème de la biologie vétérinaire et trouver un environnement qui sécurise la pratique avant de lancer tout travail sur un guide de bonnes pratiques.

V- le règlement intérieur de Qualitévet (en annexe) :

Il est validé sous réserve de retirer le groupe de travail VEQ et d'y ajouter celui sur les anesthésiques volatiles.

Rédigé	Validé	Approuvé
Ghislaine Jançon	Jean-François Rousselot	Conseil d'administration

VI- validation de la grille d'analyse du CTE et du règlement intérieur type pour la reconnaissance d'une démarche qualité :

Jacques Guérin s'engage à travailler sur la notion de structure vétérinaire et ce qu'elle représente (dans la grille d'analyse) dans le cadre de la démarche qualité : établissements de soins s'ils sont indépendants les uns des autres, DPA/DPE/Praticiens/services...

Catherine Roy refait des modifications dans le RI type pour la reconnaissance d'une démarche qualité et les soumet au CA.

Les listes de diffusion sont modifiées comme suit : bureau prenant en compte les élections de ce jour, suppression de la liste des personnalités qualifiées du CTE, suppression du groupe de travail « VEQ » et ajout du groupe de travail « anesthésiques volatiles ».

La prochaine réunion de CA est fixée au mercredi 4 juin à 14h15.

Attention, celle-ci sera <u>doublée d'une AG extraordinaire</u>, laquelle sera convoquée conformément aux dispositions des statuts.

Rédigé	Validé	Approuvé
Ghislaine Jançon	Jean-François Rousselot	Conseil d'administration